



FESTIVAL PHOTO de PHILIPPEVILLE

Concours photographie 2020

« Le Sport »

Règlement

préambule

Afin de créer une dynamique dans notre ville pendant les grandes vacances autour de la photographie de qualité, le 2e PHestival -Festival photo de Philippeville - décliner la thématique **du sport** pour son édition 2020 (du 19 juin au 19 septembre).

Cet événement est organisé par le Centre Culturel de Philippeville, l'Office du Tourisme de Philippeville et la Ville de Philippeville, et de nombreux bénévoles.

Il est soutenu par plusieurs partenaires:



- [les Cours du soir en Photographie \(I.E.P.S.C.F.\)](#)
- [Canon Benelux](#)
- [Sony Belgium](#)
- [Fuji Europe](#)
- [Epson](#)

Le Festival photo est constitué :

- **d'un concours photo ouvert à tous ;**
- d'une soirée d'inauguration (le vendredi 19 juin 2020), avec des projections de photos en plein air ;
- de plusieurs **expositions** tant à l'extérieur qu'à l'intérieur ;
- de conférences et ateliers, menés par les photographes exposés

1. Qui peut participer au concours ?

Le concours intégré dans le Festival Photo de Philippeville est ouvert aux photographes du monde entier. Amateurs, professionnels, étudiants, membres de clubs photo, etc.

2. Thème

Le thème pour l'année 2020 est « Le sport ». Toutes les disciplines sportives sont éligibles.

3. Inscription

- L'inscription est gratuite et se fait en ligne via le site web
- Le candidat propose de 1 à 10 photographies maximum
- La participation au concours est gratuite
- Les participants ou gagnants du concours ne recevront ni défraiement, paiement ou prix en espèces
- La participation est possible dès l'activation du site web (25 juin 2019) et jusqu'au 25 avril 2020 à minuit. La période est donc portée à 10 mois de participation.

4. Composition du dossier de candidature

1. Le participant donnera ses coordonnées complètes : nom, prénom, date de naissance, adresse postale – téléphone – adresse mail (**important car toutes les communications se feront via courrier électronique**) - site internet éventuel. (Les données seront collectées et traitées conformément à la législation en vigueur et au [RGPD](#))
2. Une photo de l'auteur en haute définition sera demandée.
3. Les images ne comporteront ni signature ni marque d'identification.
4. Excepté pour la catégorie smartphone où la taille d'image est libre, toutes les photos envoyées devront comporter au minimum 3000 pixels sur leur côté long.
5. Lors de l'encodage des photos en ligne, l'auteur indiquera pour chaque œuvre :
 - a. Le titre de la photographie
 - b. La date de prise de vue
 - c. Le lieu de prise de vue
 - d. La catégorie choisie pour cette prise de vue (cf. point 6)

Pour valider son inscription, l'auteur devra cocher les cases suivantes :

- Je certifie être l'unique auteur des œuvres présentées
- Je confirme détenir toutes les autorisations nécessaires à leur publication
- J'approuve sans réserve le [règlement du concours photo](#)

Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

5. Catégories

• Chaque photographie présentée devra appartenir à une seule des catégories suivantes (selon le choix de l'auteur, au moment de l'inscription) :

1. Le fair-play
2. En équipe
3. L'effort
4. L'audace

5. Plein la vue !
 6. Photomontage (tout est permis !)
 7. Smartphone (photo réalisée à l'aide d'un téléphone)
 8. ...le sport vu autrement
- Quatre gagnants seront aussi désignés de manière transversale :
 - Le prix du Jury
 - Le prix de la Ville (pour une photo réalisée sur l'entité de Philippeville)
 - Le prix du jeune photographe (âgé de 20 ans maximum au moment de l'inscription)
 - Le prix du public (à l'issue du Festival)

6. Sélection et prix

- Le [jury formé par les organisateurs](#) choisira les photos qui seront exposées. Ses décisions sont sans appel. Les candidats seront informés par courriel de la présélection du jury entre le 17 et le 22 mai 2020.
- Les photos retenues seront **imprimées et mises sous cadre par les organisateurs**. A l'issue du Festival, les tirages - sans cadre- seront offerts à leurs auteurs respectifs et pourront être retirés au Centre culturel.
- Les photos des lauréats de chaque catégorie (excepté le prix du public, bien entendu) seront agrandies et exposées en extérieur. Les organisateurs prendront en charge les frais d'impression et de placement.
- La proclamation finale des lauréats aura lieu lors du vernissage.

7. Droits

- Les auteurs autorisent les organisateurs à reproduire les photographies pour le catalogue et la promotion du festival en cours et des festivals ultérieurs.
- Les auteurs autorisent les organisateurs à diffuser leurs photographies en basse résolution sur le site web et les réseaux sociaux liés à l'événement.
- Les auteurs autorisent les organisateurs à diffuser leurs photographies lors de projections publiques pendant le Festival.
- Les auteurs renoncent ainsi à toutes demandes de droits concernant la présentation et la reproduction de ces photographies utilisées dans le cadre du Festival Photo de Philippeville.
- Les auteurs doivent disposer de toutes les autorisations nécessaires à l'exposition des photographies présentées.
- Les auteurs certifient être les véritables auteurs des œuvres présentées.
- Les photographies présentées pourront avoir fait l'objet d'un développement, même poussé (HDR, etc.) ou d'une conversion en noir et blanc.
- Les images issues de montages photographiques ou de créations numériques devront obligatoirement appartenir à la catégorie « Photomontage ». En cas de doute, le jury se réserve le droit de réclamer à l'auteur la photo originale avant de se prononcer.
- Les auteurs restent les seuls propriétaires de leurs images.

8. Exposition

- Afin de participer à la promotion du Festival, les auteurs s'engagent à assurer un maximum de visibilité à l'événement, sur les réseaux sociaux notamment.
- Seules les photographies présentées et retenues par le jury lors de la sélection pourront être exposées.
- Les organisateurs veilleront à la sécurité des expositions et souscriront une assurance clou à clou. Ils ne sauraient toutefois être tenus responsables en cas de détérioration, de perte ou de vol.

L'auteur renonce en conséquence à tout recours envers les organisateurs fondés sur de tels événements.

- Le photographe retenu pour le Festival Photo de Philippeville s'engage, autant que possible, à assurer une permanence de deux journées ou de quatre demi-journées de présence, durant l'été. Il s'engage à être présent sur un lieu d'exposition, le samedi de 10 à 17h ou le dimanche de 10 à 17h. L'agenda de ces permanences sera mis en place lors du montage des expositions, la semaine précédent l'inauguration. L'idée de cette implication est de créer des moments de rencontre entre les auteurs et le public, tout en soutenant les organisateurs pour améliorer l'accueil.
- L'organisation n'offre aucun défraiement pour les frais de transport.

Acceptation

- L'auteur confirme avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement, l'accepte et s'engage à le respecter.
- La participation au Festival Photo de Philippeville implique l'acceptation du règlement. Les cas non prévus relèvent de la seule compétence des organisateurs.

Echéancier en résumé

- 25 juin 2019 : lancement du site web PHestival et du concours photo
- Septembre 2019, décembre 2019, mars 2020 : relances concours photo
- 25 avril 2020 : date limite de participation
- Mai 2020 : présélection et impression des oeuvres sur base des dossiers soumis. Les candidats seront informés par courriel de la présélection du jury (point 6).
- Juin 2020 : seconde réunion du jury pour sélection des lauréats
- 15 au 18 juin : montage des expos
- Vendredi 19 juin à 19h : vernissage et proclamation des lauréats